

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PORTANT MODIFICATION A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L421-6 et R421-27 et suivants ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 portant fixation du nombre des membres au sein de la commission consultative paritaire départementale (CCPD) et portant fixation de l'organisation des élections des représentants des assistants maternels et familiaux de la CCPD ;

Vu le procès-verbal des élections des représentants des assistants familiaux et maternels à la CCPD du 05 avril 2017 ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2021 fixant la composition de la CCPD ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental, monsieur Jean-Claude Leroy ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la commission permanente du Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la commission permanente ;

Vu l'arrêté du 23 août 2021 fixant la représentation du Président du Conseil départemental à la commission consultative paritaire départementale (pour l'agrément des assistants maternels et familiaux) ;

Vu la nomination de madame Daphné Bogo au poste de directrice de l'enfance et de la famille ;

Vu la nomination de monsieur Gaëtan Merlot au poste de chef de bureau soutien à la parentalité à l'enfance et à la jeunesse ;

Vu le départ à la retraite de madame Catherine Joint, demeurant 26 Royon de la Molière 62600 Groffliers (FO) ;

Vu la fin d'agrément d'assistante familiale de madame Christiane Vanpeene demeurant 73 rue Guy de Maupassant 62110 Hénin-Beaumont (CFDT) ;

Vu le changement d'adresse de madame Patricia Wannepain, assistante familiale le 5 juillet 2022.

Article 1 : la composition de la CCPD fixée par l'arrêté du 03 septembre 2021 est modifiée comme suit :

Article 2 : présidence de la CCPD :

- madame Evelyne Nachel, Vice-présidente du Conseil départemental chargée de l'enfance, de la famille et de la protection maternelle et infantile, représente le Président du Conseil départemental à la présidence de la CCPD

Article 3 : les représentants du Département sont les suivants :

Les titulaires :

- madame Fatima Ait-Chikhebbih, Conseillère départementale, membre de la 2^{ème} commission « animer les solidarités humaines » ;
- madame Daphné Bogo, directrice de l'enfance et de la famille ;
- madame Karine Ligier, chef de service départemental de la protection maternelle et infantile ;
- madame Ingrid Coulibaly, chef de service départemental de l'adoption et accès aux origines.

Les suppléants :

- madame Karine Gauthier, Conseillère départementale, suppléante de madame Fatima Ait-Chikhebbih ;
- monsieur Gaëtan Merlot, chef de bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse, suppléant de madame Daphné Bogo ;
- madame Fabienne Dhormes, chef de la mission prévention petite enfance au service départemental de la protection maternelle et infantile, suppléante de madame Karine Ligier ;
- monsieur Philippe Liebert, conseiller technique adjoint au service départemental de l'adoption et de l'accompagnement aux origines, suppléant de madame Ingrid Coulibaly.

Article 4 : les représentantes des assistants maternels et des assistants familiaux sont les suivantes :

Les titulaires :

- madame Véronique Million, demeurant rue Georges Lamiot 62690 Aubigny-en-Artois (indépendant) ;
- madame Martine Pot, demeurant 36 rue Uriane Sorriaux 62970 Courcelles-les-lens (CFDT) ;
madame Maryse Hérissé, demeurant 147 rue des Montagnes 62131 Vaudricourt (CFDT) ;
- madame Patricia Wannepain, demeurant 31 résidence du bois 62620 Ruitz (CFDT) ;
- madame Marie-Pierre Joseph, demeurant rue Henri Poitou 62161 Duisans (FO).

Les suppléants :

- madame Sabrina Boubeker, demeurant 45 rue Raoul Briquet 62970 Courcelles-Lès-Lens (CFDT) ;
- madame Laurie Leleux née Kincel, demeurant 12 allée des sauges 62970 Courcelles-Lès-Lens (CFDT) ;
- madame Dominique Lenel, demeurant 39 rue du Courgain 62340 Guines (CFDT) ;
- madame Cathy Millon, demeurant 213 rue Supervielle 62750 Loos-en-Gohelle (FO) ;
- monsieur Michael Renaut, demeurant 68 rue du 14 juillet 62210 Avion (CGT).

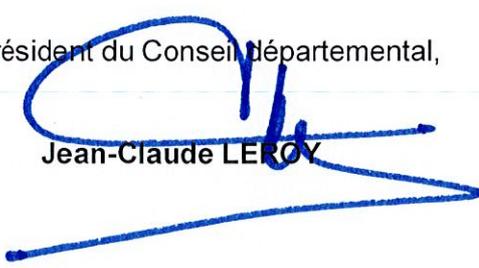
Article 5 : le mandat des représentants du Conseil départemental expire lors de chaque renouvellement de cette assemblée

Article 6 : La durée du mandat des membres représentant les assistants maternels et les assistants familiaux expire le 4 avril 2023

Arras, le 06 JUL. 2022

Le Président du Conseil Départemental,

Jean-Claude LEROY



Ampliations destinées à :

- Monsieur le Préfet (contrôle de la légalité) (2)
- Mesdames et messieurs les membres de la commission consultative paritaire départementale
- Monsieur le Directeur du pôle solidarités
- Madame la Directrice générale des services
- Monsieur le Directeur du pôle ressources et accompagnement
- Madame la Payeuse départementale